

RAPPORT

Budget communal - Approbation de la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget principal

Le projet de DM1 de l'exercice 2023 qui vous est soumis s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement.....	447.004 €
Section d'investissement.....	1.437.659 €
Total décision modificative n°1	1.884.663 €
Dont mouvements réels.....	2.848.864 €
Dont mouvements d'ordre.....	-964.201 €

La DM1 de l'exercice budgétaire, votée comme chaque année en décembre, a pour objet essentiel d'ajuster au plus près les crédits budgétaires inscrits aux réalisations prévisionnelles de dépenses et de recettes de l'exercice, notamment en section de fonctionnement, et de prendre en compte les éléments nouveaux intervenus depuis le vote du BS 2023 par le Conseil Municipal en septembre 2023.

Le montant des dépenses nouvelles de fonctionnement inscrites (en mouvements réels) en DM1 reste, comme les années précédentes, limité et représente seulement 0,8% des crédits de l'exercice 2023 (74,294 M€ au BP+BS 2023) (+598 k€ hors réserve pour dépenses imprévues et virements de crédits entre section).

Les virements de crédits entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant cumulé total de 626 k€ qui correspondent à un transfert net de la section d'investissement (-626 k€) vers la section de fonctionnement (+626 k€).

Le virement de la section de fonctionnement (dépense d'ordre) à la section d'investissement (recette d'ordre) est réduit à 10,819 M€ pour l'exercice 2023 (BP+BS+DM).

1) La section de fonctionnement

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DM1 2023 (en k€)
Dépenses de fonctionnement	447
Dépenses réelles	1.411
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>-964</i>
Recettes de fonctionnement	447
Recettes réelles	447
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>0</i>

En dépenses réelles

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20231207-DEL45AF071223-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Hors ajustement de la réserve pour dépenses imprévues et virements de crédits entre sections, les dépenses nouvelles de la section de fonctionnement sont égales à +598 k€ en DM 2023.

Ces dépenses comprennent, principalement, un abondement de +150 k€ pour les charges de personnel (traitements bruts et charges sociales patronales) afin de sécuriser les crédits budgétaires (caractère limitatif des crédits en dépenses) de l'exercice 2023 en prévision des réalisations pour les deux derniers mois de l'année (novembre et décembre). Cet abondement représente 0,4% des crédits inscrits à hauteur de 41,012 M€ (BP+BS 2023).

Les crédits alloués aux charges de personnel sont ensuite reventilés entre chapitres fonctionnels (920 à 928) pour coller au plus près des réalisations prévisionnelles de l'exercice 2023 sur 12 mois.

Par ailleurs, un ajustement limité de +50 k€ est prévu au titre des dépenses d'électricité en particulier pour l'Éclairage Public (chapitre 928).

Pour équilibrer budgétairement la section de fonctionnement, la réserve pour dépenses imprévues (chapitre 938) constituée pour 748 k€ au BS 2023 peut être augmentée de +187 k€, soit un nouveau total (BS+DM) de 935 k€ environ.

En recettes réelles

Les recettes nouvelles de la section de fonctionnement s'élèvent à +447 k€.

Ces recettes comprennent les éléments suivants :

* l'ajustement des produits exceptionnels encaissés sur l'exercice (+100 k€) qui comprend un remboursement d'EDF en septembre dernier au titre précédent du groupement de commande « électricité » du SIPPAREC,

* un complément de +125 k€ de participations familiales (année scolaire 2023/2024) au titre du conservatoire Municipal Henri Dutilleux afin de passer d'une comptabilité d'encaissement des produits sur l'année scolaire à une comptabilité d'engagement des droits acquis sur l'exercice budgétaire dans l'optique de la transposition M14/M57 du budget communal au 1^{er} janvier 2024,

* un complément de +150 k€ pour les recettes versées par la CAF 94 dans le cadre du financement des ALSH (Accueils de Loisirs sans Hébergement).

2) La section d'investissement

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20231207-DEL45AF071223-DE Date de télétransmission : 11/12/2023 Date de réception préfecture : 11/12/2023
--

SECTION D'INVESTISSEMENT	DM1 2023 (en k€)
Dépenses d'investissement	1.438
Dépenses réelles	1.438
<i>Dépenses d'ordre</i>	0
Recettes d'investissement	1.438
Recettes réelles	2.402
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>-964</i>

En dépenses réelles

Hors réserve pour dépenses imprévues, les dépenses nouvelles de la section d'investissement diminuent de -107 k€ en DM 2023.

Dans ce volume globalement constant sur l'exercice 2023, deux opérations font l'objet d'un complément de crédits à savoir :

* un cautionnement à verser à la Caisse des Dépôts et Consignations pour la préemption d'une indivision au 4 rue Ernest Renan (130 k€) concernant l'acquisition d'un studio de 18 m²,

* un complément de crédits de +100 k€ pour la finalisation des travaux d'aménagement du Quartier Jeunes au 31 cours des Juilliottes dont le coût prévisionnel est ainsi ajusté à 1,865 M€ TTC.

Pour équilibrer budgétairement la section d'investissement, la réserve pour dépenses imprévues (chapitre 918) est majorée de 1,545 M€ pour être portée à 2,045 M€ (500 k€ au BS 2023).

En recettes réelles

Les recettes nouvelles de la section d'investissement s'élèvent à +2,402 M€.

Ces recettes comprennent les éléments suivants :

* la majoration du produit de la taxe d'aménagement (TAM) de 1,545 M€ compte-tenu des encaissements constatés au 31/10/2023 (400 k€ au BP 2023) et concernant les constructions en cours au 16 rue Charles Martigny et le 19-25 avenue Cadiot. Ce montant de 1,545 M€ est intégralement affecté à la réserve pour dépenses imprévues de la section d'investissement,

* les subventions d'investissement attribuées dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2023 pour 112 k€ au titre des menuiseries extérieures du Groupe Scolaire Parmentier,

* la subvention d'investissement de 350 k€ attribuée par le département du Val-de-Marne pour la pose d'une pelouse synthétique (football et rugby) au stade des Juilliottes (100 k€ au BP 2023 + 250 k€ en DM 2023),

Accusé de réception en préfecture 094-219400462-20231207-DEL45AF071223-DE Date de télétransmission : 11/12/2023 Date de réception préfecture : 11/12/2023
--

* la recette de cautionnement liée à la consignation auprès de la CDC pour la préemption du studio du 4 rue Ernest Renan (inscription en dépense et en recette) pour 130 k€,

* la subvention d'investissement attribuée par la CAF du Val-de-Marne à hauteur de 280 k€ pour les travaux d'aménagement du Quartier Jeunes au 31 cours des Juilliottes,

* la majoration de la recette de 248 k€ du produit des amendes de police (exercice 2022 versée en 2023) (150 k€ au BP 2023) afin de tenir compte de la notification intervenue le 08/08/2023 à hauteur de 398 k€.

Au total, les subventions d'investissement nouvelles attribuées sur l'année 2023 (DSIL, Région Ile-de-France, Département du Val-de-Marne, Ile-de-France Mobilités, SIPPAREC ...) s'élèvent à 1,600 M€.

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20231207-DEL45AF071223-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023